

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 4 octobre 2017

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 4 octobre 2017, à compter de 19 h et à laquelle étaient présent :

M. Alphée Moreau
M. Robert Piché
M. Jean Giasson

M. Mario Langevin
Mme Dorothy St-Marseille

Absences motivées : M. Michel Robitaille

Sous la présidence de M. le Maire Denis Charron. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire de séance.

1.1 Vérification du quorum

1.2 Ouverture de l'assemblée

2017-10-A3617 Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Mario Langevin, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 02.

Adoptée.

2017-10-A3618 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyée par le conseiller Alphée Moreau, et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de la séance par le maire ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption des procès-verbaux des séances antérieures

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2017 ;
- 2.2 Dépôt des états comparatifs du deuxième semestre ;

3. Comptes payables

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (septembre 2017) ;

4. Sécurité publique

- 4.1 Centre d'appels 9-1-1 – Fin de contrat ;
- 4.2 Autorisation pour signature du contrat et de la convention incendie avec C.A.U.C.A ;
- 4.3 Incendie Ferme Germain St-Amour – Facture ;

5. Voirie

- 5.1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

6. Loisirs et culture

7. Hygiène du milieu et Environnement

- 7.1 Collecte et transport des ordures et des matières recyclables - Prolongement du contrat ;

8. Urbanisme, Développement et Industrie

9. Administration

- 9.1 CHGA – Proposition publicitaire « Clé en mains » ;
- 9.2 Règlement d'emprunt 2014-04 – Autorisation de signatures ;
- 9.3 Formation sur le projet de loi 122 – Autorisation ;

10. Varia

11. Maire et conseillers

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2. Adoption des procès-verbaux

2017-10-A3619

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2017

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyé par le conseiller Alphée Moreau, et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2017 tel que déposé.

Adoptée

3.

Comptes payables

2017-10-A3620

Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 30 septembre 2017 totalisent 177 388.27 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	114 412.26 \$
Comptes payés :	28 942.03 \$
Salaires :	34 033.98 \$

Chèque ou prélèvement annulé : Aucun

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Langevin, et appuyé par le conseiller Robert Piché et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2017-10-A3621

Dépôt des états comparatifs du deuxième semestre

Il est proposé par le conseiller Alphée Moreau et appuyer par la conseillère Dorothy St-Marseille et il est résolu à l'unanimité, d'accepter tels que déposés en respect avec l'article 176.4 du Code municipal du Québec (R.R.Q., c C-27.1) les états comparatifs semestriels au 31 août 2017.

Adoptée.

4. **Incendie et sécurité publique**

2017-10-A3622

Centre d'appels 9-1-1 – Fin de contrat

ATTENDU QUE la municipalité d'Aumond était desservie par le Centre de réponse Groupe Communication Le Rocher Inc. (CLR) au niveau du 9-1-1 ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Aumond a décidé de mettre fin à l'entente/résilier le contrat avec le Centre de réponse CLR le 31 décembre 2017 ;

Attendu que les montants perçus par l'agence municipale et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec seront envoyés vers le Centre de réponse CLR jusqu'à la date de fin de contrat.

Attendu que les montants perçus seront envoyés à la Centrale d'appels Urgence Chaudière Appalache (CAUCA) dès la fin de contrat avec le centre de réponse actuel.

ATTENDU QUE ce service sera dispensé par C.A.U.C.A avec lequel une nouvelle entente a été/sera signée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, appuyé par le conseiller Robert Piché et résolu unanimement d'approuver le changement.

Adoptée.

2017-10-A3623

Autorisation pour signature du contrat et de la convention incendie avec C.A.U.C.A

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Aumond a pris connaissance du contrat et de la convention incendie proposés par la Centrale des Appels d'Urgence Chaudières-Appalaches (C.A.U.C.A) pour le service 9-1-1, pour une période de trois (3) ans, qui prendra effet à la fin de notre contrat avec Centre de réponse Groupe Communication Le Rocher Inc. CLR (Centrale 9-1-1 actuelle).

ATTENDUE QUE, le conseil municipal d'Aumond approuve le contrat et la convention incendie proposée par C.A.U.C.A. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille et résolu unanimement, que la municipalité d'Aumond :

- Autorise la signature du contrat et de la convention incendie pour le service de réponse de la Centrale des appels d'urgence Chaudières-Appalaches (C.A.U.C.A.) pour le service 9-1-1, pour une période de trois (3) ans, à partir du 1^{er} janvier 2018.
- Autorise donc le changement de centre 9-1-1 primaire et de répartition incendie secondaire vers la centrale C.A.U.C.A. ;
- Que le maire et la directrice générale Julie Cardinal, soient autorisés à signer le contrat et la convention incendie, pour et au nom de la municipalité d'Aumond.

Adoptée.

2017-10-A3624

Incendie Ferme Germain St-Amour – Facture

CONSIDÉRANT QUE suite à l'incendie à la Ferme Germain St-Amour nous avons reçu une facturation pour l'utilisation de la pelle mécanique de M. St-Amour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché appuyé par le conseiller Mario Langevin et résolu unanimement de réduire le nombre d'heures réclamées et d'autoriser un remboursement équivalent à 10.5 heures d'utilisation au total.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

5. Voirie

2017-10-A3625

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par le conseiller Alphée Moreau et appuyé par le conseiller Mario Langevin et unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

6. **Loisirs et culture**

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

2017-10-A3626

Collecte et transport des ordures et des matières recyclables - Prolongement du contrat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire prolonger d'un an le contrat de collecte et transport des ordures et des matières recyclables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille et résolu unanimement de prolonger le contrat pour une période d'un an avec Transport RLS Inc. au même tarif que 2017 soit, 61 025.00 \$ plus taxes.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

9. **Administration**

2017-10-A3627

CHGA – Proposition publicitaire « Clé en mains »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit parfois faire appel aux services de la radio communautaire CHGA pour informer sa population et ses contribuables vivant dans la région (fermeture de chemin pour travaux, événement spécial, assemblée publique) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Langevin appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille et résolu unanimement, que la municipalité accepte la proposition « Clé en main » au montant de 1550.00 \$ de la radio CHGA-FM dans le but d'être plus présent auprès de ses citoyens et citoyennes.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2017-10-A3628

Règlement d'emprunt 2014-04 – Autorisation de signatures

ATTENDU QUE la municipalité désire obtenir le financement approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de 99 000 \$;

ATTENDU QUE l'emprunt se fera chez Desjardins Entreprises pour la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau ;

Il est proposé par le conseiller Robert Piché et appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, il est résolu:

- que le financement, porte intérêt : à taux fixe, au taux annuel de 4.70 % l'an pour un terme de 60 mois ;
- que le solde de l'emprunt et les intérêts sur celui-ci soient payables en fonction d'un amortissement de 15 ans ;
- que soient autorisés le maire ou le maire suppléant et la directrice générale Julie Cardinal à signer pour l'emprunt conforme aux modalités susmentionnées, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

2017-10-A3629

Formation sur le projet de loi 122 – Autorisation

Il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, appuyée par le conseiller Mario Langevin, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale Julie Cardinal à participer à la formation sur le projet de loi 122 le 17 octobre 2017 à Lac-Sainte-Marie et de rembourser les frais liés à cette formation.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

10. **Varia**
11. **Maire et conseillers**
12. **Correspondance**
13. **Période de questions**
14. **Levée de la séance**

2017-10-A3630 **Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Mario Langevin, appuyé par le conseiller Jean Giasson, et il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée de la présente séance à 19 h 31.

Adoptée.

Denis Charron
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale